

IMPORTANT : MESURE TRANSITOIRE

En raison des conditions sanitaires, jusqu'à nouvel ordre, les **tickets cantine et garderie ne seront pas délivrés par le Service Financier de la Commune de Saint-Lary-Soulan.**

Un pointage et une facturation seront effectués mensuellement par les ATSEM.

Si vous êtes en possession de tickets de la fin d'année dernière, vous pouvez les remettre à l'ATSEM qui ne vous prendra pas en compte pour la facturation.

Ces dispositions ne concernent que la cantine et garderie scolaire de Saint-Lary-Soulan.

Fait à Saint-Lary-Soulan,

Le 27/08/2020.